



Charte pour le développement de milieux favorables au mieux-être des personnes âgées

DÉCLARATION D'ADHÉSION

Les adhérents :

- appartiennent à des organisations publiques, privées ou communautaires, à des commerces, à des familles ou sont de simples citoyens
- sont d'avis que l'ampleur du vieillissement de la population est une réalité nouvelle qui pose de nouveaux défis à l'ensemble de la société
- considèrent, en accord avec les énoncés de l'OMS sur le vieillissement et la santé, le fait de vieillir comme étant le processus de développement et de maintien des capacités fonctionnelles qui permettent aux personnes âgées de jouir d'un état de bien-être, ce qui reflète l'interaction permanente entre un individu et l'environnement où il habite
- reconnaissent la nécessité de combattre les préjugés et le dénigrement reliés au phénomène de l'âgisme
- ont la conviction que les communautés comme les individus, dans la mesure de leurs moyens et de leur savoir-faire, ont un rôle de solidarité et de partage en ce qui concerne le développement d'environnements favorisant le mieux-être des personnes âgées

Considérant que :

- les gens vivent de plus en plus longtemps tout en souhaitant conserver leur autonomie et leur qualité de vie
- les personnes âgées désirent demeurer le plus longtemps possible en milieu naturel de vie
- les déterminants de la santé des personnes âgées sont notamment :
 - l'environnement physique et social adapté à leurs conditions de vie
 - les habitudes de vie
 - l'accessibilité des services de santé et des services sociaux
 - les dépendances et les comportements à risque
- les impacts du vieillissement sur les aidants naturels et leurs proches sont souvent importants
- les risques de l'isolement résidentiel, social et communautaire sont réels
- certains groupes de personnes âgées sont fragilisés ou vulnérables pour divers motifs socio-économiques
- l'exclusion représente un facteur de dévalorisation et de perte de l'estime de soi

En conséquence, les adhérents s'engagent à faire la promotion de la Charte dans leur milieu selon les moyens dont ils disposent et déclarent souscrire aux principes et stratégies de la charte.

10 principes et stratégies

1. Contribuer, par des mesures concrètes, selon ses moyens, à favoriser le maintien ou le développement de milieux favorables au mieux-être des personnes âgées.
2. Reconnaître aux personnes âgées le droit à un niveau de vie convenable eu égard aux besoins de base (hygiène personnelle, alimentation, services de proximité, milieux de vie décents, etc.).
3. Développer des stratégies pour diminuer les effets néfastes de la discrimination, de l'âgisme et de la maltraitance.
4. Faire la promotion du concept de la bonne santé des personnes âgées et des interventions de prévention, de nature à pouvoir intervenir précocement sur les atteintes des capacités fonctionnelles.
5. Contribuer à la mise en place de pratiques innovatrices et avant-gardistes pour diminuer l'exclusion sous toutes ses formes.
6. Préconiser des interventions de nature à favoriser l'autonomie fonctionnelle.
7. Faciliter l'accessibilité des services de santé et des services sociaux dans la proximité des milieux de vie des personnes âgées.
8. Inciter les personnes âgées à l'autogestion de leurs maladies chroniques avec le support des professionnels de la santé.
9. Susciter des moyens de socialisation et de stimulation intellectuelle.
10. Promouvoir l'implication sociale des aînés comme des ressources importantes de la société en fonction de leur désir de s'impliquer et de réaliser les projets qu'ils valorisent et jugent importants.

Et dans un geste de solidarité et de partage, nous déclarons adhérer à la charte.

SIGNATURE

DATE

csasov.com